

Les crédits

c'est la secrétaire d'État, se ravisera. Nous aimerions profiter de sa connaissance du dossier.

Je demande le consentement unanime.

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, je vous prie. Le Président n'a d'autre choix que d'exécuter. . .

M. Mills: Ce n'est pas une bonne chose à faire.

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je n'ai d'autre choix que d'exécuter la volonté des députés de cette Chambre. Et comme il n'y a pas de consentement unanime, je ne peux revenir sur cette question.

[Traduction]

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, la secrétaire d'État aux Affaires extérieures vient de démentir tous ses propos onctueux disant qu'elle s'inquiète du problème et tient à protéger les stocks de morue dans les eaux de l'est du Canada et aux deux extrémités des Grands bancs. C'est pure hypocrisie que de venir prétendre ici. . .

Des voix: Oh, oh!

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, je vous prie. Je dois rappeler à tous les députés qu'il n'y a pas consentement unanime pour prolonger la période. Cela ne relève pas de la ministre. J'invite les députés à se montrer justes.

M. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, je voudrais commencer mon exposé, mais il est moins bien préparé qu'il aurait dû l'être parce que j'avais prévu poser une question ou faire un commentaire à la ministre si elle était restée un peu plus longtemps.

Je commencerai donc par parler du point que je voulais soulever plus tôt avec la ministre. Il s'agit du contrôle des stocks qui se trouvent en ce moment dans cette zone, aux deux extrémités des Grands bancs.

La ministre sait, comme nous tous, que ces stocks sont régis par l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest, l'OPANO. L'un des problèmes de cette organisation, c'est que, d'après sa constitution actuelle, elle n'a aucun pouvoir coercitif. Rien ne permet de freiner le Canada ou un autre pays qui voudrait appliquer des mesures de conservation ou des formules de gestion des stocks plus strictes dans la zone régie par l'OPANO.

Aucun moyen d'intervenir. On permet à des pays tels que l'Espagne et le Portugal de pêcher impunément et de ne pas respecter les quotas de l'OPANO et, en fait, leurs propres quotas. Ces pays agissent impunément dans cette zone, et le Canada n'a aucun recours en vertu des règles actuelles.

Si nous n'agissons pas immédiatement de la manière proposée dans la motion, c'est-à-dire si nous n'assumons pas la juridiction fonctionnelle aux deux extrémités des Grands bancs afin de protéger les stocks qui chevauchent la limite de la zone, il faut au moins essayer d'obtenir un renforcement de la convention de l'OPANO afin que celle-ci autorise les pays à assurer le respect des quotas fixés par cet organisme. À l'heure actuelle, ces quotas ne veulent rien dire puisque des pays tels que l'Espagne et le Portugal les violent constamment depuis des années. Il n'y a absolument aucune façon d'assurer le respect des quotas de l'OPANO.

Le gouvernement sait pertinemment que certaines modifications évidentes pourraient être apportées à la convention de l'OPANO afin que celle-ci ait plus de poids, et afin qu'en l'absence d'une juridiction fonctionnelle exercée par le Canada sur ces zones, cet organisme puisse jouer un rôle plus efficace dans la préservation des stocks.

Le ministre sait fort bien que la convention de l'OPANO, et en particulier l'article 12 qui traite expressément de cette question, doivent être renforcés et améliorés.

On nous dit que les membres de l'OPANO tiendront une réunion spéciale le 1^{er} mai qui, sauf erreur, sera convoquée à la demande du Canada. J'ai appris que cette question, dont dépend pourtant l'efficacité de l'OPANO, ne figure même pas à l'ordre du jour, alors qu'elle devrait avoir une priorité très élevée. Si le gouvernement ne veut pas étendre sa juridiction fonctionnelle maintenant parce qu'il préfère procéder de façon graduelle, comme cela semble être le cas, il devrait au moins prôner le renforcement de l'organisme de réglementation, c'est-à-dire l'OPANO, dans le secteur où se trouvent les deux extrémités des Grands bancs.

Je suis très surpris que le gouvernement ne cherche pas à renforcer en priorité la convention de l'OPANO. S'il ne le fait pas, celui-ci devrait peut-être envisager de se retirer de cet organisme, puisqu'il est évident que ce dernier n'est d'aucune utilité pour le Canada lorsqu'il s'agit de protéger les stocks qui chevauchent la limite de